

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 69'000.- DESTINÉ À L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE FERMETURE ÉLECTROMÉCANIQUE DES ACCÈS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Considérant,

- la gestion lourde et malaisée du contrôle des accès des bâtiments communaux pour l'administration communale,
- l'exemple du hangar dont le passe général nécessite un total de onze clés,
- le coût important engendré par la perte d'une clé qui fait l'objet d'une mise en passe générale,
- l'aspect innovant d'un système non câblé et sans alimentation du cylindre,
- l'ancienneté de la plupart des bâtiments communaux qui favorise l'installation d'un tel système de fermeture de portes,
- l'utilité d'améliorer la sécurité et la flexibilité des accès des bâtiments communaux,
- l'entrée en matière de la commission des bâtiments lors de sa séance du 8 mars 2011,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 69'000.- destiné à l'installation d'un système de fermeture électromécanique des accès des bâtiments communaux,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 0890.503.10 puis de la passer à l'actif du bilan, 0890.143.10,



Législature 2007-2011

Délibération D-1276

Séance du 12 avril 2011

3. D'amortir la dépense sur une durée de 10 ans, de 2012 – 2021, par le compte de fonctionnement, 0890.331.10,
4. D'attribuer 1% du montant des travaux effectifs au Fonds de décoration une fois le projet réalisé.

Le délai pour demander un référendum expire le 19 mai 2011.

Bardonnex, le 19 avril 2011

Béatrice GUEX-CROSIER
Présidente